

## Puits de la Panarctic Oils Ltd.

4. Panarctic Drake Point N-67
5. Panarctic Drake Point K-67
6. Panarctic Homestead Hecla J-60
7. Panarctic Towson Point F-63
8. Panarctic Hoodoo Dome H-37
9. Panarctic Amund Central Dome H-40
10. Panarctic King Christian D-18
11. Panarctic King Christian D-18-A
12. Panarctic King Christian N-06
13. Panarctic Fosheim N-27
14. Panarctic Deminex Garnier O-21
15. Panarctic Deminex Cornwallis Central Dome K-40

## Endroit

N-67-76-30-108-30  
 K-67-76-30-108-30  
 J-60-76-10-110-00  
 F-63-75-30-106-00  
 H-37-78-10- 99-30  
 H-40-78-20- 96-00  
 D-18-77-40-101-00  
 D-18-77-40-101-00  
 N-06-77-50-101-00  
 N-27-79-40- 84-30  
 O-21-73-50- 90-30  
 K-40-75-10- 94-30

## 3. Puits loués—Forés par la Sun Oil and B.P. Oil &amp; Gas

1. Sun KR Panarctic et la Allision R. N-12
  2. Sun KR Panarctic Kitson R. C-71
  3. Sun KR Panarctic Skybattle F-15
  4. Sun KR Panarctic Young Inlet D-21
1. BP et al Panarctic Hotspur J-20
  2. BP et al Panarctic Satellite F-68

N-12-75-10- 98-30  
 C-71-76-10-112-30  
 F-15-77-10-105-00  
 D-21-76-20- 98-30

J-20-76-00-104-00  
 F-68-77-10-116-30

3. La société Panarctic Oils Ltd. a annoncé quatre contrats de location, qu'on trouvera énumérés ci-dessous. En plus d'autres considérations, la location donne droit à la participation à des programmes d'exploitation de puits multiples, en retour de la cession, par la Panarctic Oils Ltd., d'une partie des droits qu'elle détient à l'égard de concessions situées dans les îles mentionnées. (1) BP Oil Ltd.—contrat de location de terrains situés dans les îles Bathurst et Prince-Patrick. (2) Sun Oil Ltd. et la société King Resources—Location de terrains situés dans les îles Prince-de-Galles, Bathurst, Melville et Loughheed. (3) Deminex—Location de terrains situés dans les îles Somerset, Cornwallis et Amund Ringnes, ainsi que dans la péninsule Fosheim. (4) Imperial Oil Ltd.—Location de terrains dans les îles Devon, Axel Heiberg, Cornwall et Ellef Ringnes.

## L'AIDE AUX RÉFUGIÉS DU PAKISTAN ORIENTAL

## Question n° 1538—M. Brewin:

Le gouvernement a-t-il promis de l'aide aux réfugiés du Pakistan oriental et, dans l'affirmative, a) comment sera-t-elle distribuée, b) quels organismes seront impliqués, c) quelle forme prendra cette aide?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui. a) L'aide sera distribuée par l'intermédiaire d'organismes bénévoles canadiens et du Groupe de Genève d'organismes coopérants des Nations Unies. b) Les organismes bénévoles canadiens en cause sont la Société canadienne de la Croix-Rouge, l'Oxfam du Canada, le Conseil canadien des églises, l'Organisation catholique pour le développement et la paix et le Comité central mennonite. Les organismes multilatéraux sont le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation mondiale de la Santé, le FISE et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

## c)

1. Oxfam du Canada	\$ 150,000	Contribution en espèces
2. Conseil canadien des églises	40,000	Contribution en espèces
3. Organisation catholique pour le développement et la paix	40,000	Contribution en espèces
4. Comité central mennonite	50,000	Contribution en espèces
5. Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge (par l'intermédiaire de la Société canadienne de la Croix-Rouge)	150,000	Contribution en espèces
6. Groupe de Genève des organismes coopérants des Nations Unies (par l'intermédiaire du HCR)	300,000	Contribution en espèces
7. Programme alimentaire mondial	1,250,000	Graine de colza en vrac
	(coût estimatif)	
8. Réserve	70,000	
	<hr/>	
Total	\$2,050,000	

[L'hon. M. Chrétien.]